

DELIBERATION N° 89/06-22 - TRAVAUX DE VIABILITE : OPERATION SAREL

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, indique à l'Assemblée qu'il y a lieu de compléter la délibération N° 89/04-25 du 17 Avril 1989.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de confirmer son autorisation à Monsieur le Maire de faire procéder à l'appel d'offres,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises adjudicataires,
- de fixer la composition du Jury d'ouverture des plis ainsi qu'il suit

- . Président : M. le Maire
- . Membres titulaires : MM. KIELISZEK et REINSTADLER
- . Membres suppléants : MM. PAGOT et MEJEAN